



ASSOCIATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE
DU PAYS DE BRAY

*

FONDATION DU PATRIMOINE DE SEINE MARITIME



DOSSIER DE PRESSE

26 septembre 2008

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
LA VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL
EN PAYS DE BRAY

*

PRESENTATION DU PROJET DE
RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE RADEGONDE
A NEUFCHATEL EN BRAY



contacts:

ACTPB (Leslie Brusini):

Tél : 02 32 97 02 66 - Fax : 02 32 97 46 07

Email: agent@normandie-bray-escapade.fr

Fondation du Patrimoine (Delphine Butelet):

Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52

Email: delegation-haute-normandie@fondation-patrimoine.com

ASSOCIATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DU PAYS DE BRAY ET FONDATION DU PATRIMOINE : ENSEMBLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE BRAYON

Présentation des partenaires

Créée en 1996 la **Fondation du Patrimoine** est une personne morale de droit privé reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

- Elle attribue son Label à des particuliers, leur permettant de bénéficier d'une déduction fiscale à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration d'un bien immobilier non protégé.
- Elle soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, le cas échéant en participant à leur financement.
- Elle contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local.

*

Créée en 1976, l'**Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray** est une association de bénévoles et de professionnels qui dynamise le développement du Pays de Bray à travers le tourisme et la culture depuis plus de 30 ans. Sa préoccupation : la valorisation de la culture brayonne.

L'A.C.T.P.B. est un **lieu de rencontres** et d'échanges. Elle a pour but :

- « de réunir et d'accompagner les personnes morales ou physiques partageant la conviction selon laquelle le Pays de Bray est un patrimoine vivant, un terroir attrayant,
- de participer au développement du tourisme et de la culture, éléments de l'économie locale, en valorisant harmonieusement les ressources humaines, les patrimoines naturel et culturel dans le souci d'une recherche permanente de cohérence et de qualité (...) ».

Elle a la volonté de participer à la communication et à la diffusion de **l'identité brayonne**, symbole d'une histoire, d'une culture et d'une population. .

Un partenariat pour la valorisation du patrimoine rural

Aujourd'hui, l'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray et la Fondation du Patrimoine Délégation de Seine Maritime entendent mener des actions conjointes en faveur de la **valorisation du patrimoine rural en Pays du Bray**.

Elles s'engagent à :

- échanger dans un souci d'efficacité les informations et les connaissances dont elles disposent
- coordonner leur politique respective de communication, de sensibilisation et de valorisation en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine
- promouvoir et valoriser les sites restaurés, notamment par : l'organisation de manifestations spécifiques, la conception de visites thématiques, la création de circuits de découverte etc...

Une souscription pour la sauvegarde de la Chapelle Sainte Radegonde

La commune de Neufchâtel en Bray envisage d'engager des travaux de restauration de la Chapelle Sainte Radegonde. La Fondation du Patrimoine accompagnera ce projet en lançant une opération de souscription, c'est-à-dire un appel aux dons auprès des particuliers et des entreprises.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Des missions multiples

- **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.
- **Susciter et organiser des partenariats publics/privés**. La Fondation du Patrimoine n'étant ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage de projets de restauration, les délégués travaillent en étroite collaboration avec certains services de l'Etat (DRAC, SDAP etc..) et passent des accords avec les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'efforcent aussi de mobiliser le mécénat des entreprises locales.
- **Participer financièrement aux actions de restauration**. La Fondation du Patrimoine peut octroyer son Label à certains projets, ce qui, sous certaines conditions, peut entraîner des avantages fiscaux pour les propriétaires privés entreprenant des travaux de restauration. Collectivités territoriales et associations peuvent également bénéficier de son concours.



Photos avant/après travaux d'un ancien bâtiment agricole situé à Londinières

- **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois**. Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des bâtiments fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois (bâtiment, tourisme, artisanat, commerce) et la transmission des métiers traditionnels.

Les moyens d'actions



Label. Sous conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de restauration sur l'extérieur d'édifices visibles de la voie publique. La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer cette autorisation de défiscalisation attachée au patrimoine non protégé de proximité.

Four à pain situé à Wanchy Capval, labellisé par la Fondation du Patrimoine en 2008

Souscription. La Fondation du Patrimoine peut accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut, dans ce cas, recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association.

Subvention. Le soutien aux communes et associations peut également prendre la forme de subventions, grâce, notamment, à la mobilisation de mécènes en faveur de projets de restauration et à l'attribution d'aides financées par une fraction du produit des successions en déshérence.

Une présence sur l'ensemble du territoire : Pour promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité, la Fondation du Patrimoine s'appuie sur une organisation très décentralisée. Les délégations régionales et départementales constituent la clé de voûte de l'action de la Fondation sur le terrain. Les 26 délégués régionaux et 100 délégués départementaux ainsi que les nombreux délégués de Pays sont des bénévoles qui bénéficient du concours d'un ou plusieurs salariés. Ils identifient et retiennent les projets d'intervention de la Fondation, et s'efforcent de mobiliser des partenaires publics et privés pour leur mise en œuvre.

Données chiffrées : En Seine Maritime, la Fondation du Patrimoine a accordé, depuis sa création 100 Labels et a soutenu 30 communes dans le cadre d'opérations de souscription en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine.

L'ASSOCIATION CULTURELLE & TOURISTIQUE DU PAYS DE BRAY (A.C.T.P.B.)

➤ Sa préoccupation : la valorisation du Pays de Bray, territoire culturel et touristique.

L'ACTPB a la volonté de **mettre en réseau les différents acteurs du territoire pour impulser une véritable dynamique de pays.**

Il est également important de noter que l'ACTPB travaille en étroite **collaboration avec le Pays de Bray de l'Oise**, notamment avec la Communauté de Communes du Pays de Bray, les Offices de Tourisme, le Comité Départemental de l'Oise à l'occasion de nombreuses actions touristiques et culturelles.



➤ Une **équipe fédératrice** : L'A.C.T.P.B. regroupe **plus de 200 adhérents** : des élus politiques, des prestataires culturels et des personnes ressources et des prestataires touristiques marchands et non marchands.

➤ Des **actions innovantes** :

Sur le plan de la Culture : l'accent est mis sur la lecture et l'écriture

- quatre **comités de lecture** par an sont destinés aux bibliothécaires et aux lecteurs passionnés ;
- des **ateliers d'écriture intergénérationnels** sont renouvelés chaque année avec des maisons de retraite et des écoles primaires, en partenariat sur un même canton ;
- des **actions ponctuelles évolutives** (organisation d'expositions thématiques, de balades contées, de festivals, d'actions pédagogiques...)

Sur le plan du Tourisme : l'animation du territoire et la structuration de l'offre

- organisation, tous les deux ans, de la **grande fête du Pays de Bray** : « **les Brayonnades** » (dernièrement au Château de Brémontier-Merval, les 17 & 18 mai 2008)
- création et mise en marché du « **Kit'Escapade en Pays de Bray** » (kit de découverte ludique permettant de valoriser une route touristique, « la Route des Paysages ») ;
- promotion de l'association et de ses adhérents par le biais de salons touristiques ;
- mise en place d'éductours et de rallyes touristiques
- création d'un nouveau **site Internet** www.normandie-bray-escapade.fr proposant aux internautes des séjours sur mesure en fonction de leur profil et de leurs attentes ;
- mise en place de « **Visites d'entreprises en activité en Pays de Bray** », dans le cadre du Tourisme de Découverte Economique, afin d'accroître l'attractivité touristique du territoire et de valoriser tous les types de patrimoines, dont le patrimoine économique.

- De plus, l'ACTPB publie un **bulletin interne**, envoyé trimestriellement à tous ses adhérents : véritable lien de communication, cet outil permet de valoriser 3 adhérents et leurs initiatives, d'informer l'ensemble des destinataires de notre dernière actualité, de nos actions et de leurs bilans, des orientations prises lors de nos réunions, conseils, assemblées et commissions...



Les Brayonnades 2008



Le Kit Escapade

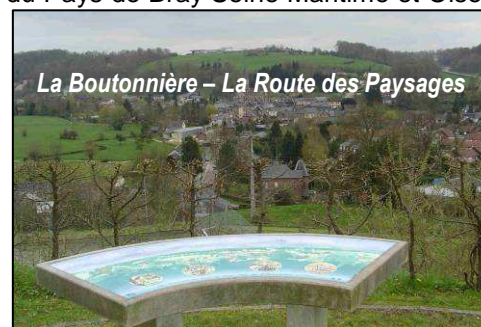


L'Avenue Verte

➤ Un **travail en réseau** :

Les partenaires qui nous soutiennent dans nos actions regroupent : l'Etat ; la Région Haute Normandie ; les Départements de Seine-Maritime et de l'Oise ; les SMAD du Pays de Bray Seine Maritime et Oise ; les 121 communes du Pays de Bray ; les Communautés de Communes ; le Comité Départemental et Régional du Tourisme de Seine Maritime ; les Offices de Tourisme du Pays de Bray (Seine Maritime

et Oise) ; la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture et Créaverir de Normandie ; les Gîtes de France de Seine Maritime ; le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande ; d'autres associations culturelles et touristiques



La Boutonnière - La Route des Paysages

C'est pourquoi le rôle de relais local de la Fondation du Patrimoine trouve naturellement sa place dans les actions de l'ACTPB.

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, POURQUOI ?

Dans le cadre de sa délégation départementale de Seine Maritime, la Fondation du Patrimoine cherche à développer sur le terrain des partenariats avec des acteurs associatifs locaux partageant des objectifs communs liés à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

Depuis 2003, la Fondation du Patrimoine a mené quelques actions dans le Pays de Bray : octroi de Labels à des propriétaires privés, lancement de souscriptions en faveur de projets publics ou encore participation aux Brayonnades.

Aujourd'hui, l'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray et la Fondation du Patrimoine Délégation de Seine Maritime souhaitent associer leurs compétences pour valoriser le **patrimoine rural du Pays du Bray**.



Petite chapelle rurale à Haucourt ayant fait l'objet d'un appel aux dons et d'une subvention de la Fondation du Patrimoine.

C'est pourquoi elles conviennent d'établir entre elles un partenariat actif. Elles décident en particulier de coordonner leurs efforts respectifs sur le territoire brayon et ceci dans les domaines suivants :

- repérage et recensement des sites patrimoniaux à restaurer et à mettre en valeur.
- promotion des aides de la Fondation du Patrimoine auprès des porteurs de projets brayons, qu'ils soient publics ou privés.
- développement de l'activité « Label » dans le Pays de Bray
- promotion et valorisation des sites restaurés et labellisés par la Fondation du Patrimoine à travers des animations spécifiques, notamment à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Comment l'ACTPB et la Fondation du Patrimoine interviendront-elles concrètement ?



L'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray sera chargée d'informer la Fondation du Patrimoine des projets susceptibles d'obtenir le label dont elle aurait connaissance. Compte tenu de sa connaissance du territoire brayon, elle interviendra sur le repérage des sites et communiquera largement sur les aides de la Fondation du Patrimoine.

Maison de maître à Brémontier Merval, labellisée par la Fondation du Patrimoine

L'instruction technique des dossiers pour l'obtention du label sera assurée par la Fondation du Patrimoine, selon l'instruction fiscale B5 05 05 du Bulletin Officiel des Impôts.

La Fondation du Patrimoine et l'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray s'engagent :

- à échanger dans un souci d'efficacité les informations et les connaissances dont elles disposent
- à coordonner leur politique respective de communication, de sensibilisation et de valorisation en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine
- à promouvoir et valoriser les sites restaurés, notamment par : l'organisation de manifestations spécifiques, la conception de visites thématiques, la création de circuits de découverte etc...

L'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray, et la Fondation du Patrimoine, informeront leurs adhérents et partenaires de ce partenariat par la mise en ligne d'un lien sur leurs sites Internet respectifs :

www.normandie-bray-escapade.fr

www.fondation-patrimoine.com

UN EXEMPLE CONCRET DE PARTENARIAT ENTRE L'ACTPB ET LA FONDATION DU PATRIMOINE :

LE PROJET DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE RADEGONDE A NEUFCHATEL EN BRAY

L'Association Culturelle et Touristique du Pays de Bray a repéré une initiative de restauration du patrimoine local sur la commune de Neufchâtel en Bray. En tant que nouvel interlocuteur local de la Fondation du Patrimoine, elle en a informé ses représentants. Ainsi la commune va pouvoir prendre connaissance des possibilités d'aides de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de ce projet.

La signature de la convention de partenariat sur ce site permet donc de montrer concrètement comment la Fondation du Patrimoine peut apporter son aide à la restauration et la valorisation du patrimoine rural.

Un patrimoine à sauvegarder...

La chapelle Sainte Radegonde fait partie d'un ancien prieuré qui dépendait de l'abbaye de Préaux. Ce prieuré était constitué d'un ensemble de fermes auxquelles était jointe une chapelle régie par un prieur dispensé de toute fonction monastique. Le premier prieur connu à Sainte Radegonde est mentionné en 1570. La ferme du Prieuré a été vendue comme bien national en 1791. Elle comportait de nombreux bâtiments dont entre autre : une étable, une grange, une charreterie et une laiterie.



Un projet de restauration...

La commune de Neufchâtel en Bray souhaite engager un important programme de restauration de cette chapelle afin de sauvegarder ce patrimoine communal, témoin de la vie de la commune.

Un appel aux dons...

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Neufchâtel en Bray, la Fondation du Patrimoine s'associe à ce projet de sauvegarde en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par une opération de souscription. La Fondation du Patrimoine apporte son aide aux collectivités locales de deux façons :

- **Par un appel au Mécénat Populaire** en lançant une souscription publique qui permettra :
 - ◆ De réunir largement les habitants et les amis de la collectivité locale
 - ◆ De recueillir à minima **5% du montant des travaux** engagés
- **Par le versement d'une subvention** significative une fois ce seuil atteint.

Les dons recueillis et la subvention accordée permettront ainsi d'alléger le montant des dépenses restant à la charge de la collectivité.

Rappel sur les avantages fiscaux :

Les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont :

- déductibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable ou déductibles de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.
- déductibles du bénéfice imposable des sociétés, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.